



## Le Conseil général provincial du SCFP 2000 recommande unanimement l'entente de principe !

Réunis le jeudi 5 juin 2025 à Joliette à l'occasion du Conseil général provincial, les personnes directrices et déléguées de la section locale 2000 ont pris connaissance de l'entente de principe intervenue récemment entre le syndicat et Hydro-Québec.

À la fin de la rencontre, ils ont exprimé leur enthousiasme et tenu un **vote symbolique unanime** en faveur de la recommandation de l'adoption de l'entente de principe aux membres de la section locale, qui se prononceront lors de différentes assemblées générales au cours des prochaines semaines afin de ratifier celle-ci.

### Voici l'horaire des assemblées générales planifiées jusqu'à maintenant\* :

- Le mardi 10 juin 2025 à 18h30  
Région R2 Nord-Ouest  
Lieu : Salles Laviolette  
685, rue Laviolette, Saint-Jérôme, J7Y 2V4
- Le mercredi 11 juin 2024 à 18h30  
Région R3 Rive Sud  
Lieu : Centre des congrès de St-Hyacinthe  
1325, rue Daniel-Johnson, St-Hyacinthe Ouest  
Salle Saint-Thomas-d'Aquin
- Le jeudi 12 juin 2024 à 18h30  
Pour toutes les régions  
Assemblée en mode virtuel  
La connexion se fera par le biais d'un hyperlien qui vous sera envoyé le lundi 9 juin 2025
- Le lundi 16 juin à 18h30  
Régions R4 (Montréal-Est) et R5 (Montréal-Ouest)  
Lieu : Église Notre-Dame-des-Hongrois  
90, rue Guizot Ouest, Montréal
- Le mardi 17 juin à 18h30  
Région 1 (Québec/Capitale Nationale)  
Lieu : A.I.F.T.Q., 5000 boul. des Gradins, Québec, G2J 1N3



## Le Conseil général provincial du SCFP 2000 recommande unanimement l'entente de principe !

- Le mercredi 18 juin à 18h30  
Région 1 (Mauricie/Centre-du-Québec)  
Lieu : A.I.F.T.Q., 7080 rue Marion, Trois-Rivières G9A 6G4
- Le jeudi 19 juin à 12h (midi)  
Pour toutes les régions  
Assemblée en mode virtuel  
La connexion se fera par le biais d'un hyperlien qui vous sera envoyé prochainement
- Le jeudi 19 juin à 18h30  
Pour toutes les régions  
Assemblée en mode virtuel  
La connexion se fera par le biais d'un hyperlien qui vous sera envoyé prochainement

**Il est possible que des assemblées soient organisées dans d'autres régions du Québec après le 19 juin si le taux de participation aux assemblées virtuelles n'est pas suffisant\***

\*\*Étant donné que les membres de la région Annexe-construction sont répartis sur l'ensemble du territoire, ils ont le choix d'assister à l'assemblée physique ou virtuelle de leur choix, selon leur convenance. \*\*

Aussi, conformément aux exigences du Code du travail du Québec, les votes de ratification d'une entente de principe doivent être secrets.

Pour participer à une assemblée générale et exercer votre droit de vote, il faut cependant être membre en règle du syndicat. Si vous n'avez pas encore signé votre carte de membre, veuillez communiquer rapidement avec la personne présidente de votre région afin de vous mettre en règle.

De plus, chaque membre de la section locale ne pourra assister qu'à une seule assemblée générale et, évidemment, ne voter qu'une seule fois. Un registre des présences et des participations au vote sera tenu rigoureusement.

En espérant vous voir en grand nombre!